

Chers parents, (....)

Bienvenus à Duisburg !.

En Allemagne, tous les enfants de 6 à 18 ans doivent aller à l'école.
Lisez attentivement des indications suivantes:

1. Vous devez vous inscrire comme habitant/e à Duisburg
(Bürger-Service ou Ausländerbehörde)
2. Dès que vous vous êtes inscrits, vous serez convoqués pour un entretien dans le Centre communal de l'intégration
(Kommunales Integrationszentrum).
3. Pour cet entretien il faudra apporter votre carte d'identité. Si vous avez des bulletins scolaires de votre enfant, apportez-le également.
4. Le Centre communal de l'intégration enverra les données personnelles (informations) de votre enfant à l'administration scolaire **(Schulamt)** de Duisburg.
5. Vous recevrez ensuite une invitation pour une visite médicale au service de Santé publique **(Gesundheitsamt)**. Ce rendez-vous est très important afin que votre enfant soit scolarisé.
6. Après cette visite médicale vous recevrez une lettre de l'administration scolaire qui vous informera du nom de l'école, dans laquelle votre enfant sera scolarisé.
7. Dès que vous aurez reçu cette lettre, vous devrez inscrire votre enfant dans l'école indiquée suivant les dates d'inscriptions données.
8. S'il vous plaît contactez le service civil ou le bureau de l'immigration **(Bürger-Service ou Ausländerbehörde)** si vous voulez déménager (dans ou de Duisburg).